



## informations sur prestation compensatoire

Par **chantal**, le **05/02/2009** à **08:01**

Bonjour,  
J'ai 57 ans et suis divorcée depuis septembre 2005. Suite à la décision du juge, mon ex mari devait me verser une prestation compensatoire (j'étais sans emploi) qui n'était fixée que globalement (je pense que cette somme devait être payée sous forme de capital en une seule fois). Mais mon ex, de son propre chef, a décidé de me verser 500 euros par mois, en faisant le calcul, sur huit ans (comme la loi l'exige) cela me convenait, des petits boulots de droite et de gauche faisaient le complément.  
Je suis sans emploi depuis le mois de septembre et les perspectives d'en trouver sont quasi nulles (conjoncture, âge). Donc difficultés de trésorerie. Je viens de recevoir le relevé de banque du mois de janvier, surprise mon ex mari ne paie plus que 350 euros, je suis paniquée. Ais-je des recours, si oui lesquels ? A savoir que je n'ai plus de nouvelles de mon ex conjoint depuis des années, je ne sais pas où il vit, je ne dispose d'aucune coordonnée le concernant.  
Merci de m'aider. Vous êtes pour l'instant mon seul recours.  
Cordialement

Par **qwilleran**, le **28/02/2009** à **07:51**

Oui, vous avez des recours. Saisir un huissier afin de faire procéder au paiement direct (prélèvement sur les salaires par ex) ou écrire au procureur de la république. 2 mois sans payer la PC est considéré comme un abandon de famille. Faites quelque chose vous avez la loi pour vous.